

Dès le départ, la direction de la culture s'est vue contrainte d'assumer un rôle de coordonnateur, étant le pivot d'un vaste réseau d'organismes publics et privés, dont certains ministères fédéraux, des ministères des Länder (gouvernements provinciaux) et nombre d'organismes privés. Les plus influents de ces derniers sont: l'institut Goethe, chargé de diffuser la langue et la culture allemandes à l'étranger: le Deutscher Akademischer Austauschdienst, qui s'occupe de la promotion des échanges universitaires avec les autres pays; Inter Nationes, organisme chargé de faire connaître la république fédérale d'Allemagne à l'intérieur du pays et à l'étranger, et les conseils des arts et de la musique allemands, qui s'emploient respectivement à faire connaître et apprécier, à l'échelon national et international, les arts et la musique.

Si la coordination des activités des organismes privés représente un défi pour la direction de la culture, que dire de celui que doivent relever les ministères et organismes gouvernementaux qui s'occupent des relations culturelles de l'Allemagne avec l'étranger. La constitution même de la république fédérale d'Allemagne la rapproche beaucoup du Canada, en ce sens que le pouvoir politique est judiciairement partagé entre l'administration fédérale et les Länder. Comme c'est le cas au Canada, la politique extérieure relève de la compétence fédérale, alors que l'éducation est du ressort des provinces. Autrement dit, la direction culturelle du "Auswärtiges Amt" doit travailler en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation des onze Länder, ce qui rend difficile la formulation et la mise en oeuvre d'orientations, étant donné que les autorités fédérales doivent d'abord obtenir l'aval des onze "Länder" avant de signer toute entente et de la mettre à exécution. Le travail de coordination est quelque peu facilité du fait de l'existence d'une conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder. Cette formule est presque identique à celle du Canada, où le ministère des Affaires extérieures doit, par le biais des "commissions mixtes", travailler en étroite collaboration avec les divers ministères de l'éducation, des collèges et universités, ainsi qu'avec le Conseil des ministres de l'Education, lorsqu'il doit négocier toute entente avec l'étranger.

En outre, la coordination des activités de la direction culturelle de la "Auswärtiges Amt" avec celles des autres ministères fédéraux est une initiative coûteuse, mais quelque peu plus simple. Quant au ministère de l'intérieur, qui s'occupe des instituts allemands d'archéologie et d'histoire à l'étranger, il s'intéresse également aux études universitaires, au sport et au cinéma. Pour sa part, le ministère fédéral de la recherche scientifique cherche à établir et à entretenir des relations entre les hommes de science allemands et leurs homologues à l'étranger. Le ministère des affaires pan-germaniques s'occupe, lui, de représenter la République fédérale à l'étranger, et le ministère de l'économie, de l'exportation de films et de livres et de l'organisation d'expositions. Le bureau de la presse et de l'information, comme son nom l'indique, assure un service de presse et d'information, ce qui n'est pas prévu dans le mandat de la direction culturelle. Pour ce qui est du ministère de la famille et de la jeunesse, il administre des programmes d'échanges de jeunes. Enfin, le ministère de la coopération économique dirige des programmes d'aide aux pays en voie de développement, et celui des affaires étrangères s'occupe de l'aspect "culture" de ces programmes.

Le Canada et l'Allemagne usent tous deux d'une machinerie très complexe pour leurs relations culturelles. En sa qualité d'organisme fédéral compétent en la matière, la Direction de la culture a reçu pour mission d'ériger, à l'étranger,